



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 945-08-2017 ET 1045-01-2017

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 6 mars 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

-RÈGLEMENT NUMÉRO 945-08-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 TEL QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE A;

-RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-01-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-2016 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2017);

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 15 mars 2017

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA